

Organismes agréés afin de procéder à la vérification des installations électriques

Textes de référence :

Code du travail

Articles A. 4456-23 et suivants et A. 4456-33 et suivants

Prénom/Nom des techniciens habilités Entreprise	Coordonnées	Référence de l'agrément
Thierry DUGUE (EURL ACTE - ASSISTANCE ET CONSEIL TECHNIQUE EN ÉLECTRICITÉ)	B.P. 110 625 98 709 - MAHINA Tél. : 87.34.75.09 Mail : acte.dugue@gmail.com	Arrêté n° 759 PR du 13 juin 2018 portant renouvellement d'agrément de l'EURL ACTE afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 18 juin 2021)
Dominique ROHART (BUREAU DE CONTRÔLES POLYNÉSIE)	B.P. 9616 98715 - PAPEETE Tél. : 87.71.57.92/Fax. : 40.43.97.95 Mail : bcp@mail.pf	Arrêté n° 761 PR du 13 juin 2018 portant agrément de la société Bureau de Contrôles Polynésien afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 18 juin 2021)
Fabrice EYNARD (CONSEIL ET VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE DU PACIFIQUE)	B.P. 62 462 98 702 – FAA'A Tél. : 87.31.96.15 Mail : cveptahiti@gmail.com	Arrêté n° 843 PR du 27 juin 2018 portant renouvellement d'agrément de M. Fabrice Eynard afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 5 juillet 2021)
Pierre MOKHTARI	B.P. 5285 98 716 - PIRAE Tél. : 87.77.01.53/40.82.33.58 Mail : p.mokhtari@mail.pf	Arrêté n° 1359 PR du 26 novembre 2018 portant renouvellement d'agrément de monsieur Pierre MOKHTARI afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 29 novembre 2021)
Nicolas LO MUNDO (INSPELEC)	B.P. 380 634 98 718 – PUNAAUIA Tél. : 87.28.99.48/40. 53.23.57	Arrêté n° 1360 PR du 26 novembre 2018 portant renouvellement d'agrément de l'entreprise Inspec, représentée par M. Nicolas Lo Mundo, afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 29 novembre 2021)

Prénom/Nom des techniciens habilités Entreprise	Coordonnées	Référence de l'agrément
Sebastien VERCAUTEREN Xavier LEMAIRE Reynaeld BEGUE FAURE (BUREAU VÉRITAS)	B.P. 58 98 713 – PAPEETE Tél. : 40.54.57.57	Arrêté n° 358 PR du 3 mai 2019 portant modification de l'arrêté n° 265 PR du 30 mars 2017 modifié, portant agrément du BUREAU VÉRITAS afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 6 avril 2020)
Jean-Noël MILLET Xavier MILLET (TAHITI NUI CONTRÔLE)	B.P. 130 043 98 717 – PUNAAUIA Tél. : 87.29.55.30/ 40.45.54.52 Mail : jean-noel@tahitiniuicontrôle.pf	Arrêté n° 360 PR du 3 mai 2019 portant renouvellement d'agrément de l'entreprise Tahiti Nui Contrôle (TNC), représentée par M. Jean-Noël Millet, afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 9 mai 2022)
Laurent MOINET Claude CHEFFORT Kevin PANG FOU Gary LAM Fabrice SARADIN (SOCOTEC)	B.P. 1704 98 713 – PAPEETE Tél. : 40.50.68.68 – Fax. : 40.50.68.69 Mail : polynesie@socotec.pf	Arrêté n° 428 PR du 4 juin 2019 portant modification de l'arrêté n° 762 PR du 18 octobre 2017 portant renouvellement de l'agrément de SOCOTEC Polynésie afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 26 octobre 2020)
Taiteariki DAUPHIN Jeff FALCHETTO (TAHITI CONTRÔLE TECHNIQUE)	B.P. 63 890 98 702 – FAA`A Tél./Fax. : 40.42.72.00 Mail : tct@tct.pf	Arrêté n° 855 PR du 29 août 2019 portant renouvellement d'agrément de l'entreprise Tahiti Contrôle Technique afin de procéder à la vérification des installations électriques dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (valable jusqu'au 2 septembre 2022)



Les fiches pratiques mises en ligne sur le site de la direction du travail sont destinées à des informations synthétiques. Ces informations n'ont pas valeur légale ou réglementaire.
Pour plus de précision, se reporter aux textes officiels susmentionnés.